



MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU

**RAPPORT DE CONSULTATION
DE L'APPEL DE MÉMOIRES
POUR LE PLAN CLIMAT**

Service du développement durable

Février 2026

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	2
PROFIL DE LA POPULATION ET DES ORGANISATIONS AYANT RÉPONDU À L'APPEL	2
SYNTHÈSE – DÉFIS ET OCCASIONS	2
Défis.....	2
Occasions	3
SYNTHÈSE – VISION ET OBJECTIFS	3
Vision	3
Objectifs	3
ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	3
Aléas climatiques prioritaires et lieux les plus à risque sur le territoire.....	4
Systèmes sociaux et économiques les plus vulnérables.....	4
Actions d'adaptation et solutions à prioriser.....	5
SYNTHÈSE – ATTÉNUATION ET RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)	5
Cibles de réduction des émissions de GES	5
Actions de réduction des émissions de GES	5
SYNTHÈSE – MOYENS POUR ASSURER UNE MOBILISATION DE LA POPULATION ET DES ORGANISATIONS	6
SYNTHÈSE – COMMENTAIRES VARIÉS	6
RECOMMANDATIONS	6

MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre de l'élaboration de son plan climat, la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) a invité la population et les organisations à déposer un mémoire entre le 6 novembre et le 19 décembre 2025. Cette démarche visait à recueillir les idées, les préoccupations et les pistes d'action pour mieux faire face aux changements climatiques. À cet effet, un guide a été élaboré pour aider la population et les organisations souhaitant déposer un mémoire. Des pistes de réflexion y étaient proposées, sans être obligatoires, afin d'orienter la rédaction. L'appel de mémoires a été diffusé dans les actualités du site Web de la MRCVR et sur ses réseaux sociaux. Des invitations personnalisées ont également été transmises à certaines organisations du territoire.

Le guide encadrant l'appel de mémoires précisait que les mémoires soumis demeureraient confidentiels, afin de favoriser des contributions franches et exemptes de toute contrainte.

Les pages suivantes présentent une synthèse dépersonnalisée des contenus reçus, mettant en lumière les constats et enjeux communs, sans identification des auteur(-trice)s, conformément à l'engagement annoncé.

PROFIL DE LA POPULATION ET DES ORGANISATIONS AYANT RÉPONDU À L'APPEL

Quatre organisations ont déposé un mémoire, ainsi que trois personnes ou regroupements de personnes. Les organisations sont l'équipe locale de Santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est, la Corporation de développement communautaire de la Vallée-du-Richelieu (CDCVR), Nature-Action Québec (NAQ) et la Table jeunesse des Patriotes. Elles œuvrent dans les domaines du développement communautaire, de la santé et de l'environnement. De plus, une organisation a exprimé un appui de principe à la démarche et 32 personnes, résidant sur le territoire de la MRCVR, ont appuyé un mémoire.

Les prochaines sections présentent la synthèse des principaux éléments recueillis dans des mémoires reçus.

SYNTHÈSE – DÉFIS ET OCCASIONS

Les éléments présentés dans cette section reflètent les principaux constats et préoccupations des répondant(e)s. Ils traduisent la perception du territoire face aux changements climatiques (défis) ainsi que les leviers identifiés pour renforcer sa résilience (occasions).

Défis

- Les populations vulnérables subissent des impacts disproportionnés des changements climatiques (voir ci-dessous, dans la section « Systèmes »).
- Les milieux naturels, particulièrement les milieux humides et hydriques, sont fragiles et les habitats sont fragmentés.
- La qualité de l'eau est dégradée et les cours d'eau subissent de l'érosion.
- L'urbanisation exerce une pression sur les milieux naturels et les infrastructures.
- Les infrastructures sont vulnérables aux extrêmes climatiques.

- Des décisions passées ont affaibli la résilience écologique du territoire, notamment le déboisement et la perte de milieux naturels à haute valeur écologique.
- Les organismes communautaires peinent à obtenir un financement suffisant.

Occasions

- Instaurer une gouvernance transparente, inclusive et intersectorielle.
- Intégrer des principes de justice climatique et de précaution dans les actions.
- Déployer des solutions fondées sur la nature, comme le verdissement.
- Mobiliser la population, particulièrement les groupes vulnérables, et l'impliquer activement dans les décisions.
- Assurer l'alignement stratégique avec les politiques et les documents de planification de la MRCVR : Plan régional des milieux naturels (PRMN), Schéma d'aménagement révisé (SAR), Plan directeur régional de mobilité active (PDRMA), Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), Plan de développement de la zone agricole (PDZA), etc., et y intégrer les enjeux climatiques.
- Arrimer et coordonner les actions avec les autres plans municipaux.

SYNTHÈSE – VISION ET OBJECTIFS

La vision et les objectifs présentés ci-dessous synthétisent les aspirations exprimées par les personnes et organisations ayant participé quant à l'orientation du plan climat. Ils reflètent les valeurs et priorités que la population souhaite voir intégrées dans la planification climatique de la MRCVR.

Vision

Le plan climat de la MRCVR doit être ancré dans l'équité, en intégrant en priorité les besoins des populations vulnérables. Il doit adopter des solutions fondées sur la nature et accorder une place importante à la protection des milieux naturels et à la résilience territoriale. Il doit être porté par un leadership fort de la MRCVR et assurer la cohérence des actions par une concertation permettant la co-construction de solutions pérennes.

Objectifs

1. Réduire la vulnérabilité sociale et environnementale face aux aléas climatiques en ciblant les groupes, secteurs et milieux à risque.
2. Accroître la résilience territoriale (services, infrastructures, habitation, mobilité et alimentation) par l'aménagement durable.

ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les éléments qui suivent regroupent les aléas, les vulnérabilités et les pistes d'action prioritaires, pour le volet adaptation, mentionnés dans les mémoires.

Aléas climatiques prioritaires et lieux les plus à risque sur le territoire

- Vagues de chaleur et îlots de chaleur urbains
 - Secteurs commerciaux, densément bâtis ou fortement minéralisés
 - Quartiers défavorisés
- Précipitations abondantes et inondations pluviales
- Inondations fluviales
 - Rivières Richelieu, L'Acadie, des Hurons
 - Secteurs riverains
 - Infrastructures routières
- Sécheresse
 - Agriculture
 - Milieux naturels
- Pannes prolongées (une conséquence des conditions météorologiques extrêmes, sans que celles-ci aient été nommées dans les mémoires, dont les vents violents et les épisodes de verglas)

Systèmes sociaux et économiques les plus vulnérables

- **Population :**
 - Ménages à faible revenu
 - Personnes âgées
 - Jeunes
 - Femmes
 - Personnes ayant récemment immigré
 - Ménages locataires
 - Personnes ayant une incapacité ou un problème de santé
 - Santé publique en général (les conséquences des aléas sur la mortalité, l'anxiété, les maladies respiratoires, etc.)
 - Sécurité alimentaire (les conséquences des aléas causant la perte de productivité agricole et la hausse du coût pour se nourrir)
 - Isolement géographique (les conséquences des fermetures de rues)
- **Environnement naturel :**
 - Fragmentation des habitats
 - Perte de biodiversité, d'habitats, de corridors écologiques et du couvert forestier
 - Stress hydrique
 - Qualité de l'eau dégradée (les conséquences du ruissellement lors de pluies extrêmes, mais aussi des périodes de sécheresse, de l'imperméabilisation des sols et des rejets d'eau usée)
 - Espèces exotiques envahissantes
- **Infrastructures :**
 - Logements mal isolés et peu climatisés (vagues de chaleur)
 - Logements en sous-sol, souvent occupés par des ménages vulnérables (inondations)
 - Bâtiments publics (accueillant des groupes sensibles à la chaleur, dont les écoles)
 - Réseau routier (fermetures et entretien)
 - Réseau de gestion des eaux (débordements)

- **Agriculture :**
 - Production agricole
 - Stress pour les producteur(-trice)s agricoles
- **Développement socioéconomique :**
 - Organismes communautaires (déséquilibre entre le financement et les besoins)
 - Entreprises (perte de productivité au travail due à la chaleur)

Actions d'adaptation et solutions à prioriser

- Verdir (canopée, corridors, microforêts) et planifier la mobilité durable vers ces îlots de fraîcheur.
- Protéger et restaurer les milieux naturels (humides, hydriques, forestiers, friches, bandes riveraines).
- Limiter l'artificialisation des sols.
- Bien planifier la densification.
- Intervenir de manière ciblée dans les quartiers vulnérables (îlots de chaleur, risque d'inondation), incluant la rénovation prioritaire des infrastructures (de loisirs, de gestion des eaux, etc.) dans les quartiers défavorisés.
- Prévoir des refuges climatisés lors des vagues de chaleur et installer des dispositifs d'ombrage dans les parcs et autour des équipements publics.
- Accompagner les ménages vulnérables lors des sinistres.
- Prévoir un accès équitable aux infrastructures de loisirs et de transport.

SYNTHÈSE – ATTÉNUATION ET RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Les éléments qui suivent regroupent les préoccupations et recommandations formulées en matière de réduction des émissions de GES dans les mémoires reçus.

Cibles de réduction des émissions de GES

La mise à jour 2025 du *Plan climat 2020-2030* de la Ville de Montréal et les *Recommandations de l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME) dans le cadre des consultations publiques sur les projets de Plan climat à travers le Québec* en juin 2025 sont citées pour les cibles suivantes :

- Réduire de 55 % les émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 1990.
- Atteindre la carboneutralité en 2050.
- Suivre la hiérarchie « éviter, réduire et séquestrer ».

Actions de réduction des émissions de GES

- Favoriser la mobilité active et collective et bonifier l'offre : pistes cyclables sécuritaires, corridors piétonniers, intermodalité, transport régional bonifié, flotte de véhicules électriques ou hybrides, dont les autobus.
- Réduire la dépendance à l'auto solo et encourager le covoiturage et l'autopartage.
- Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments : améliorer l'isolation et l'efficacité énergétique et réduire les besoins de climatisation.

- Développer l'économie circulaire : réduire les déchets, favoriser le réemploi, encourager les services partagés et soutenir les projets sobres en carbone et à impact social.
- Encourager les pratiques agricoles faibles en carbone : améliorer la gestion et la santé des sols, réduire le drainage, protéger les haies et les arbres.

SYNTHÈSE – MOYENS POUR ASSURER UNE MOBILISATION DE LA POPULATION ET DES ORGANISATIONS

Les mécanismes présentés dans cette section découlent des suggestions formulées lors de la consultation afin d'assurer une participation active et continue des acteurs du territoire. Ils reflètent l'importance accordée à la concertation, à l'éducation et à l'engagement collectif dans la réussite du plan climat.

- Faire de l'éducation populaire : campagnes d'information, langage simple et diffusion par divers canaux.
- Encourager la participation citoyenne continue : comités, budgets participatifs et projets collectifs.
- Impliquer les jeunes : actions concrètes, projets environnementaux et activités extérieures.
- Intégrer les organismes communautaires comme relais de mobilisation.
- Prévoir une concertation intersectorielle de l'ensemble des parties prenantes (organismes communautaires, environnementaux, d'économie sociale, municipalités, entreprises et population) pour aligner les projets, éviter les duplications et accroître l'effet de levier du plan climat.
- Contribuer au développement et à la promotion des programmes d'incitatifs financiers ou de subventions.

SYNTHÈSE – COMMENTAIRES VARIÉS

Des commentaires ont été faits quant à l'aménagement paysager, la promotion d'équipements électriques au lieu d'équipements à essence et les nuisances associées (dont le bruit et les odeurs), mais cela concerne un champ de compétences autre que ceux de la MRCVR.

Certain(e)s participant(e)s ont également soulevé un décalage entre les orientations, les besoins exprimés et les actions mises en œuvre par la province en matière de développement économique, au regard de l'urgence climatique.

Les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), que les MRC ont l'obligation d'intégrer dans la révision de leur schéma d'aménagement, ont été citées.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations structurantes suivantes sont issues des mémoires. Cette synthèse reprend les éléments énoncés dans les sections précédentes et pourrait constituer une base pour les priorités d'adaptation et d'atténuation du plan climat de la MRCVR.

Gouvernance et participation

- Établir un comité permanent de coordination du plan climat.
- Assurer la transparence, la reddition de comptes et un suivi continu.
- Prévoir un financement adéquat des actions, notamment envers les organismes communautaires et environnementaux pouvant contribuer à leur réalisation.
- Dédier des ressources à la concertation et au chantier de transition socioécologique.
- Impliquer les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables.
- Déployer des actions d'éducation populaire.
- Favoriser l'émergence d'une écocitoyenneté active.
- Intégrer les actions du plan climat aux autres plans et politiques afin d'obtenir des cobénéfices.

Milieus naturels et verdissement

- Protéger et restaurer les milieux forestiers, humides et hydriques.
- Limiter l'urbanisation dans les secteurs sensibles.
- Augmenter significativement la superficie protégée.
- Favoriser le verdissement des milieux urbains comme mesure-phare.

Aménagement du territoire

- Intégrer les politiques et les documents de planification de la MRCVR (PRMN, SAR, PDRMA, PDZA, développement social, habitation) en une vision cohérente.
- Densifier là où les services existent déjà.

Adaptation et équité

- Prioriser les quartiers vulnérables pour les mesures de fraîcheur.
- S'assurer que des lieux de refuge lors des vagues de chaleur sont disponibles à proximité de la population vulnérable.

Atténuation

- Réduire les GES de 55 % d'ici 2030.
- Viser la carboneutralité en 2050.
- Promouvoir massivement le transport actif et collectif.

La MRCVR remercie la population et les organisations ayant déposé un mémoire. Les idées, préoccupations et pistes d'action proposées permettront d'élaborer un plan climat reflétant une connaissance fine du territoire et d'ainsi mieux faire face aux changements climatiques.